

1800
L'an mil sept cent quatre vingt quatre le onze
après la publication des bords du futur mariage entre
messieurs Charpentier fils aîné de dit sieur
Charpentier et de jeunesse Bourdon la bonneur de la
jeunesse de donner en la plus petite d'une part
Cécile Capus fille mineure de feu Nicolas Capus
de jeunesse Lejeune de cette paroisse d'autre part faites
sans en son lieu au diocèse de la messe d'assistance le premier
et tout du présent mois et en ville de Donnivetin la d'assistance
la même jour, sans qu'il se soit trouvé aucun empêchement
ou opposition et après la fiancée citée le jour dit
d'hier Je soussigné procureur de cette paroisse, et sera en
l'glise à l'acte consentant de mariage des dits parties
et sans en d'autre la formalité nuptiale avec les Cérémonies
prescrites par la sainte Eglise: l'époux assisté de Jean
Dieux des Charpentiers son frère, et de Nicolas
Charpentier son oncle: l'épouse assistée à la messe de
l'œuvre de la messe Louis Bossu ser. par. et Claude

Chirac son beau frere de cette paroisse et autres qui ont signé
avec vous.

J. Charpentier Maître Coiffeur

J. Charpentier ^{ajour}

J. Charpentier J. Lejay

C. Thomas Louisa Cosma

J. Charpentier Loui Renard J. Bochet